

CONDITION D'OBTENTION DU DIPLOME EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES – FORMULAIRE DE DEMANDE POUR LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROCESSUS DÉCISIONNEL

L'élève qui **serait autrement admissible au diplôme à la fin de l'année scolaire** est admissible au processus décisionnel pour satisfaire à l'exigence en matière de compétences linguistiques si un ou plusieurs des critères ci-dessous s'appliquent.

1. L'élève n'a jamais pu se présenter au TPCL en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'autres circonstances atténuantes.
2. L'école de l'élève n'offrait pas le CCLESO ou n'a pas pris les dispositions nécessaires afin que l'élève puisse suivre le CCLESO dans une autre école.
3. L'élève bénéficiait de programmes d'enseignement ou de services à l'enfance en difficulté, avait un plan d'enseignement individualisé (PEI) prévoyant des adaptations requises lorsqu'il s'est présenté au TPCL et, au cours de l'année scolaire ou de l'année scolaire précédente, il s'est présenté au test, mais des circonstances imprévues n'ont pas permis de lui offrir les adaptations requises, ou des solutions de rechange raisonnables, pendant la totalité ou une partie du test.

N. B. : Les adaptations doivent faire partie de celles autorisées par l'OQRE dans le *Guide relatif aux adaptations, aux dispositions particulières, aux reports et aux exemptions*. Veuillez consulter la note Politique/Programmes n° 127, *Condition d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques dans les écoles secondaires*. Voici quelques-unes des raisons qui pourraient expliquer pourquoi les adaptations requises n'ont pu être fournies pendant une partie ou encore la totalité du test : panne d'ordinateur, transcripateur malade, indisponibilité d'une version spéciale (version en gros caractères, version imprimée sur papier de couleur, etc.).

4. L'élève s'était inscrit au CCLESO, mais il n'a pas pu le terminer en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'autres circonstances atténuantes.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Ce formulaire de demande doit être rempli et signé par l'élève, l'un de ses parents ou son tuteur si l'élève a moins de 18 ans ainsi que par la direction d'école. Il faut adjoindre les cinq travaux (voir la page suivante) au formulaire de demande et glisser ces documents dans une enveloppe. La direction d'école transmettra la demande et les travaux au comité décisionnel **au plus tard à la fin de l'année scolaire**.

TRAVAUX À SOUMETTRE AU COMITÉ DÉCISIONNEL

L'élève doit soumettre **cinq** travaux au comité décisionnel. Ces travaux peuvent avoir été effectués à n'importe quel moment durant l'année scolaire, mais ils doivent avoir été réalisés par l'élève de façon autonome sous la surveillance d'une enseignante ou d'un enseignant. Les cinq travaux doivent fournir la preuve que l'élève possède diverses compétences en lecture et en écriture (rédaction) d'après les catégories ci-dessous. Il ne faut pas fournir plus d'un travail dans une même catégorie.

Lecture d'un texte narratif – Inclure le texte original choisi par l'enseignante ou l'enseignant et les questions établies par celle-ci ou celui-ci ainsi que les réponses formulées par l'élève.

Lecture d'un texte comportant des éléments graphiques – Inclure le texte original choisi par l'enseignante ou l'enseignant et les questions établies par celle-ci ou celui-ci ainsi que les réponses formulées par l'élève.

Lecture d'un texte informatif – Inclure le texte original choisi par l'enseignante ou l'enseignant et les questions établies par l'enseignante ou l'enseignant ainsi que les réponses formulées par l'élève.

Rédaction d'un résumé – Résumé de moins de 100 mots d'un texte de 250 à 300 mots qui est choisi par l'enseignante ou l'enseignant et qui présente un niveau de difficulté approprié – inclure le texte.

Rédaction d'un paragraphe informatif – Paragraphe basé sur un élément d'un sujet traité dans le cadre d'une activité en classe, qui s'adresse à un auditoire ou un destinataire cible et qui vise une intention précise – indiquer le sujet, l'auditoire ou le destinataire et l'intention.

Rédaction d'un texte d'opinion – Texte d'au moins trois paragraphes (introduction, développement et conclusion) exprimant l'opinion de l'élève sur un sujet choisi par l'enseignante ou l'enseignant – préciser le sujet.

Rédaction d'une nouvelle journalistique – Nouvelle basée sur une manchette (titre) et une photographie choisies par l'enseignante ou l'enseignant – fournir la manchette et la photographie.

Nom de l'élève

NISO

Âge

Adresse de l'élève

École

Adresse de l'école

**Conseil scolaire ou
Centre Jules-Léger**

**Adresse de l'école ou du
Centre Jules-Léger**

Direction d'école

Nom _____

Téléphone _____

Courriel _____

**Agent(e) de supervision,
surintendant(e) du Centre Jules-Léger**

Nom _____

Expliquez en détail pourquoi l'élève n'a pas pu, pour des raisons indépendantes de sa volonté, se prévaloir des possibilités de passer le TPCL ou de s'inscrire au CCLESO ou le terminer. Reportez-vous aux critères d'admissibilité de la page 1.

N. B. : Pour les élèves qui répondent au critère d'admissibilité n° 3 (c.-à-d. qui ont un PEI et qui bénéficient de programmes d'enseignement ou de services à l'enfance en difficulté mais qui n'ont pas eu accès aux adaptations prévues pendant le test), il faut fournir ce qui suit :

- une copie de la section pertinente du PEI de l'élève;
- une description détaillée des raisons pour lesquelles les adaptations prévues n'ont pas été offertes;
- la confirmation qu'aucune autre adaptation convenable ne pouvait être offerte à l'élève lorsqu'il s'est présenté au TPCL;
- les raisons pour lesquelles l'élève n'a pas pu s'inscrire au CCLESO ou n'a pas pu le terminer.

Donnez ci-dessous le titre de chacun des *cinq* travaux présentés pour chacune des catégories suivantes :

Lecture d'un texte narratif

Lecture d'un texte comportant des éléments graphiques

Lecture d'un texte informatif

Rédaction d'un résumé

Rédaction d'un paragraphe informatif

Rédaction d'un texte d'opinion

Rédaction d'une nouvelle journalistique

Signature de l'élève

Date

**Signature d'un des parents ou du tuteur
(si l'élève a moins de 18 ans)**

Date

Signature de la directrice ou du directeur d'école

Date

*Je confirme que cet élève répond aux critères d'admissibilité du processus décisionnel et qu'il ou elle a réalisé les **cinq** travaux en classe et de façon autonome sous la surveillance d'une enseignante ou d'un enseignant.*

C. C.

Agent(e) de supervision de l'école ou
surintendant(e) du Centre Jules-Léger